



Guinée

Conakry, le 12/05/2025

A

Monsieur Le Directeur Général

MT-SOLUTION

Conakry

Réf : ASKGS GUINEE647/MCC/MK/05/2025

Objet : Transmission Avenant

Veillez trouver ci-joint les pièces ci-après annoncées :

Nature	Nombre
<u>1- TRANSMISSION AVENANT ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE</u>	
1-Police N°30510000016 (Avenant de renouvellement de la HONDA SVOOTER CO-867-A 02 du 09/05/2025 au 08/05/2026)	3
-Facture N°10000016-2025-3050001216 du 13/05/2025	1
-Attestation d'assurance (jaune + CEDEAO)	01
Deux exemplaires à nous retourner signés SVP " Prière de faire le règlement à l'ordre de SAAR-ASSURANCES "	

Vous souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

KOUYATE Mamady

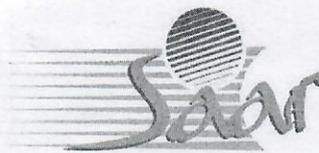
Assistant Technique



SOW BOCAR

SERVICE COMMERCIAL



**SAAR ASSURANCES GUINÉE CONAKRY SA**

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES AU CAPITAL DE GNF 20.000.000.000, AGREMENT n°D/2013/CAMLOA/011 RCCM/GC-KAL/044.136A/2013, SIEGE SOCIAL Coléah, Route du Niger - Conakry - BP 3880, REPUBLIQUE DE GUINÉE, TEL: 00 (224) 623 29 55 94 / 662 00 55 55

EXEMPLAIRE ASSURE**Facture N° 10000016-2025-3050001216**

SOUSCRIPTEUR	39110
MT-SOLUTION	
CONAKRY	
N° CONTRIBUTUABLE :	

Assurance	Flotte Automobile				
Police N°	305	10000016	Avenant	18	Avenant de renouvellement
Date d'effet	09/05/2025 17:33		Date d'expiration	08/05/2026	
Référence	Sans tacite reconduction				
Bureau Souscription	305 ASK AFRICA GUINEE				

Risque(s) Assuré(s) : Flotte 305-10000016

Prime Nette	193.360
Accessoires	10.000
TAXE	24.404
FGA	2.285
CEDEAO	50.000

Total à Payer = 280.049 GNF**Arrêtée la présente Facture à la somme de : Deux Cent Quatre Vingt Mille Quarante Neuf GNF****Fait à Conakry, le 13/05/2025**

Payable à notre guichet, ou par chèque ou par virement bancaire à nos comptes :

- FBN Bank /
- COFINA /
- UBA /
- Ecobank / 7308051929
- Afriland First Bank /
- SGBG / 0011000070073438
- BIG /
- BCI /
- Ecobank SOUS /
- ORABANK /
- SFCI BANK /
- Ecobank SOUS TM /
- Ecobank SOUS INC /



SAAR ASSURANCES GUINÉE CONAKRY

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES AU CAPITAL DE GNF 20.000.000.000, AGREMENT n°D/2013/CAM/LOA/011 RCCM/GC-KAL/044.136A/2013, SIEGE SOCIAL Coléah, Route du Niger - Conakry - BP 3880, REPUBLIQUE DE GUINÉE, TEL: 00 (224) 623 29 55 94 / 662 00 55 55

EXEMPLAIRE ASSURE

ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE

Avenant : Flotte Automobile : RC
Avenant de renouvellement N° : 305 - 10000016 / 18

Réf. Avenant		Avenant	
Date avenant	09/05/2025 17:33	Date d'effet	09/05/2025 à 17:33
		Date Expiration	08/05/2026 23:59

Intermédiaire		Police	
305 ASK AFRICA GUINEE			
Adresse	Conakry		
Téléphone	224 622 23 89 60	Fax	
Produit	100 Flotte Automobile	Durée	365 Jours
Date d'effet	09/05/2025 à 17:33	Date d'échéance	08/05/2026 à 23:59 FERME

39110		SOUSCRIPTEUR	
Raison Sociale	MT-SOLUTION	Tél.	623646455
Adresse	CONAKRY Conakry	GSM.	
Activités	SOCIETE	E-mail	

PERIODE DE GARANTIE			
Du	09/05/2025 à 17:33	Au	08/05/2026 à 23:59
Durée : 365 Jours		Sans tacite reconduction	

Liste des véhicules en annexe. FLOTTE

Garanties	Limitations Garanties	Franchises	Primes Brutes Annuelles	Primes Nettes au Prorata(GNF)
Responsabilité Civile/RTI		NEANT	109.589	109.055
Limite Dommages Matériels	7.000.000.000			
Coefficient Bonus/Malus	1			
Défense et Recours		NEANT	5.479	5.205
Individuel Accidents Chauffeur		NEANT	79.100	79.100
Capital Décès	7.000.000			
Capital Invalidé	7.000.000			
Capital Frais Médicaux	700.000			

REDUCTIONS/MAJORATIONS					
Permis de conduire	Catégorie Socio-Prof.	Bonification pour non sinistre	Commerciale sur garanties fac.(5%)	Total	
0	0	0	5.753	4.945	-808 GNF

DECOMPTE DES PRIMES						
Prime Nette	Accessoires	TAXE	FGA	CEDEAO	Prime Totale	
193.360	10.000	0	24.404	2.285	50.000	280.049 GNF

D'un commun accord entre les parties le présent contrat est renouvelé pour la période allant du 09/05/2025 au 08/05/2026.

- La prise d'effet du contrat est subordonnée au paiement préalable de la prime conformément aux Nouvelles dispositions de l'article 19 du code des Assurances.
- Par ailleurs, le défaut de paiement de la prime emporte résiliation de plein droit du contrat sans autre formalité

Il n'est rien dérogé aux autres clauses et conditions de la police à laquelle le présent avenant demeure annexé. Sont nulles toutes adjonctions ou modifications matérielles non revêtues du visa de la compagnie.

Avenant créé par SAAR ASSURANCES COURTAGE

Chargé de la clientèle :

Fait en 2 exemplaires à Conakry, le 09/05/25

Pour le souscripteur

Pour la compagnie





SAAR ASSURANCES GUINÉE CONAKRY

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES AU CAPITAL DE GNF 20.000.000.000, AGREMENT n°D/2013/CAM/LOA/011 RCCM/GC-KAL/044.136A/2013, SIEGE SOCIAL Coléah, Route du Niger - Conakry - BP 3880, REPUBLIQUE DE GUINÉE, TEL: 00 (224) 623 29 55 94 / 662 00 55 55

Date Edition 13/05/2025

Page 1 / 1

LISTE DES VEHICULES

Intermédiaire 00305 ASK AFRICA GUINEE

No Police : 305 / 10000016

Assuré : MT-SOLUTION

Immatriculation	Genre	Marque	Assuré			Remorque	Valeur Neuv		Garanties						Prime: Nette	Garanties Souscrites		
			Poids	Puissance	Places		Energie	Immatriculation	Poids	RC	DR/ASR	IC	BBF	BDG			DTA	Prime TTC
Année M.E.C	Usage	Type	Plages	Immatriculation	Poids	Valeur Vénéal	DTC	SAA	JKA	PT	VAC	RC, DR, IC						
CC-887-A-02	MO	HONDA					109.055	5.205				79.100				193.360	RC, DR, IC	
2019	MP	SVOOTER	01	E			109.055	5.205				79.100				280.049		
TOTAUX															193.360			280.049

Nombre Total de Véhicules : 1

LEGENDE : Colones
Année M.E.C : Année de 1ère mise en circulation

LEGENDE : DETAIL GARANTIES / COLONNE

RC	RC: Responsabilité Civile/RTI
DR/ASR	Défense et Recours Avance sur Recours
IC	IC: Individuel Accidents Chauffeur
BBF	Bris de Glaces et Blocs de Feu
BDG	Bris de Glace
DTA	Domages Tous accidents
DTC	Domages Tierce Collision
SAA	Saar Assistance Auto
INC	Incendie
JKA	Joker Auto
PT	Personnes Transportées
VAC	Vol des Accessoires
VDL	Vandalisme
VMA	Vol Par Braquage
VOL	Vol
VVP	Vol et Vol Partiel

Fait à Conakry , le 13/05/2025
Pour le souscripteur

Pour la compagnie

